

62

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 14. — Février 1898.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1898

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père — M. Deslandes père — M. Delamotte.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, *secrétaire-général*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Morel, Vantroys et . — *Secrétaire-Général* : M. . — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Pillois. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules) — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavallier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Pascon.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Grouas. *Délégué* : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : M. Petit. *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Gannier. *Délégué* : M. Ducro.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. . *Vice-Présidents* : MM. et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. . *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *Vice-Présid.* : MM. Gury et Bouffet. *Secrétaire* : M. Conin. *V.-Sec.* : M. . *Trésorier* : M. . *Délégué* : M. Lefèvre.

Messieurs les Sociétaires sont priés de ne pas manquer d'assister à la séance du 6 mars, dans laquelle il sera procédé à des élections partielles pour compléter le Bureau. Il y aura à nommer :

Un Vice-Président,
Un Secrétaire-Général.

Messieurs les Membres du Conseil d'administration sont avertis que le Conseil se réunira, le Dimanche 6 Mars, à UNE HEURE PRÉCISE, au lieu de UNE HEURE ET DEMIE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 FÉVRIER 1898.

PRÉSIDENCE DE M. TESTARD, DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Président annonce que les démissions des membres du Bureau ayant été retirées, il va inviter ces Messieurs à reprendre leurs places et leurs fonctions, considérant la mission temporaire du Conseil d'administration comme terminée.

M. Pillois demande la parole. Il fait remarquer que, si une démarche a été faite auprès de M. Thirion pour le prier de retirer sa démission, il n'en est pas de même pour les autres membres du Bureau; qu'en conséquence leur démission doit être considérée comme acceptée, et que des élections doivent avoir lieu pour le renouvellement des membres du Bureau, sauf le Président.

XVII^e VOLUME. — N^o 14. — FÉVRIER 1898.

M. Thirion répond que la démission de ses collègues du Bureau a été une conséquence de la sienne, et que, dans sa pensée, le retrait de sa démission impliquait celui de la démission des autres membres du Bureau. Au surplus, tout le monde, dans l'assemblée, doit comprendre que, après le grand honneur que lui ont fait ses collègues en se solidarissant publiquement avec lui, il ne peut accepter cette exception que l'on semble vouloir faire en sa faveur. Donc, il ne rentrera au Bureau qu'en compagnie de tous ses collègues.

Après une discussion générale de quelques minutes, il est décidé, à mains levées, qu'un vote par bulletin secret va avoir lieu, sur la question de savoir si l'assemblée refuse la démission de tout le Bureau et désire sa réinstallation intégrale. Le vote aura lieu par OUI et par NON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 47. — Majorité absolue : 24.

Oui.....	25	voix.
Non.....	20	—
Bulletins nuls..	2	—

En conséquence, M. Testard, président, déclare l'ancien Bureau réintégré dans ses fonctions, et l'invite à reprendre sa place.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

M. le Président déclare la séance ouverte, puis, se levant, il s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Messieurs,

« En présence de la faible majorité qui vient de nous rappeler à nos places, nous pourrions nous demander, mes collègues et moi, si nous avons complètement reconquis votre confiance. Nous accepterons, néanmoins, la tâche qui nous est imposée, dans l'intérêt de la Société, dont le fonctionnement ne doit pas être entravé plus longtemps. Dans ce but,

nous vous adressons à tous notre appel, en vous priant d'oublier les fâcheuses divisions qui se sont manifestées dans le sein de la Société depuis deux mois ; pour mieux donner l'exemple à cet égard, nous déclarons hautement, en reprenant possession de nos sièges, que nous ne voulons plus nous souvenir de ce qui vient de se passer.

« Toutefois, avant d'effacer les dernières traces de ces événements, vous excuserez, Messieurs, l'allusion que je dois y faire encore pour remplir un triple devoir : En premier lieu, je dois remercier les Membres du Conseil d'administration, et particulièrement son honorable doyen, M. Testard, de n'avoir pas désespéré des destinées de la Société, et d'en avoir pris la direction d'une main ferme, en l'absence de tout Bureau légalement constitué ; ensuite, et en mon nom personnel, j'exprime ma gratitude à mes collègues du Bureau pour l'honneur et le plaisir qu'ils m'ont fait en me suivant dans ma démission ; enfin, et cette fois, je crois parler au nom de la Société tout entière, je remercie chaleureusement M. le vice-président Morel pour la façon digne, ferme et impartiale à la fois, dont il a dirigé la séance difficile, je pourrais même dire pénible, du 9 janvier dernier ».

Après ces paroles, saluées de nombreux applaudissements, M. le Président met aux voix le procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans opposition.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. MONTIGNY, propriétaire à Senlis.

MARTIN, chapelier à Senlis.

MOURET, propriétaire à Senlis.

DUFOUR, propriétaire à Chantilly.

Est présenté :

M. DESMARAIS, garçon jardinier au château de Montataire, par MM. Lozet père et Camille Lozet.

M. le Président signale les distinctions récemment obtenues par deux de nos collègues : M. Paul Cagny, qui vient

d'être nommé officier de l'Instruction publique, et M. Mahon, officier d'Académie. L'assemblée décide que les félicitations de la Société seront inscrites au procès-verbal.

Ensuite de quoi, il procède au dépouillement de la correspondance, composée des pièces ci-après :

1° Lettre de faire-part du décès du grand horticulteur belge, Jean Linden.

2° Lettre de M. Julien Lozet, envoyant sa démission de membre de la Société.

3° Lettre de M. Valadon, président de la Section cantonale de Nanteuil-le-Haudouin, qui adresse à la Société un exemplaire de la brochure qu'il a publiée en 1894, sur le hanneton, et annonce son intention de faire quelques conférences sur le hannetonage. — Il est résolu que M. Valadon sera prié de vouloir bien faire une de ces conférences à Senlis.

4° Lettre de M. de Kerchove, président de la Société royale de Gand, accompagnée d'une grande affiche artistique annonçant une Exposition internationale de fleurs et plantes, que notre Société est priée de faire afficher dans son local.

5° Des procès-verbaux de séances des Sections de Creil et de Betz.

6° Les prospectus et prix-courants ci-après : — Van Waveren et fils (Hollande), catalogue de plantes bulbeuses ; — Simon-Louis frères, à Metz, graines potagères et florales ; — Forgeot et Cie, à Paris, graines ; — Thiebaut, place de la Madeleine, graines et plantes ; — Dupanloup et Cie, graines ; — Anatole Cordonnier, à Bailleul (Nord), chrysanthèmes à grandes fleurs ; — Crétier, à Moulins, nouveaux cannas ; — Rousset, à Saint-Victor (Loire), échelas et cordons pour vignes ; — Fontaine et fils, à Fourchambault, crochets-régulateurs et tuteurs pour arbres fruitiers.

M. Hardret, faisant fonctions de secrétaire-général, donne communication à l'assemblée des décisions du Conseil d'administration : — Le Conseil a nommé, à titre gratuit, membre

perpétuel M. Delamotte, en considération des services rendus par lui à la Société, comme secrétaire-général, pendant plus de dix années. — Il a décidé que les récompenses obtenues en 1897, pour apports en séances et aux Concours trimestriels, seraient décernées en même temps que celles de la prochaine Exposition. — Il a autorisé le Bureau à faire les dépenses nécessaires pour établir une liste complète des membres de la Société. — Il a approuvé les démarches commencées par M. le Président auprès des Maires et Instituteurs de l'arrondissement pour faire organiser la destruction des hannetons, en avril et mai prochains. — Il a voté l'acquisition de dix exemplaires du livre de M. Ballet : *l'Art de greffer*. — Ces décisions sont ratifiées à l'unanimité.

M. Mercier a exposé plusieurs variétés de poires dont il désire connaître le nom, et qu'il abandonne généreusement pour la tombola. — Trois de ces variétés sont aisément reconnues pour être : Beurré d'Aremberg, Léon Leclerc de Laval et Bergamotte Esperen ; une, assez petite, n'a pu être dénommée ; pour la dernière, que l'on croit être le Doyenné d'Alençon, M. Mercier est invité à en apporter du bois à la prochaine séance.

En raison de l'heure avancée, M. le Professeur est invité à ajourner sa leçon mensuelle, et la séance est levée à quatre heures vingt minutes, après le tirage de la tombola.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Betz.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1890.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Roblin.

Sont présents : MM. Roblin, Doucet, Pascon, Folléat;
MM. les instituteurs Rebours et Caron.

Il est immédiatement procédé au renouvellement des
membres du bureau pour 1898.

Sont élus à l'unanimité :

MM. ROBLIN, *président*.
DOUCET, *vice-président*.
CARON, *secrétaire*.
DEFROCOURT, *vice-secrétaire*.
PASCON, *délégué*.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion,
M. Lozet, professeur, traite le sujet suivant : *La Tige*.

Une excellente leçon pratique au jardin, sur la taille du
Pommier et du Poirier, termine la séance.

Section de Creil.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1898.

PRÉSIDENCE DE M. PICHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont excusés : MM. Pauquet, président; Coquatrix, vice-
président; Grouas, membre.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau pour 1898.
L'ancien Bureau est réélu à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Lozet, professeur, qui
étend son cours sur la multiplication des végétaux ligneux.

Sur la proposition de M. Thuillot, vice-secrétaire, la Sec-
tion émet le vœu et décide ensuite que la leçon du professeur
ait lieu, à partir de mars, le jeudi, à l'École des garçons de
Creil, et, dans chaque commune du canton, à tour de rôle
désignée à l'avance.

A trois heures et demie, la séance est levée.

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 16 JANVIER 1898.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Petit, vice-
président.

Les membres présents sont : MM. Petit, Droux, Oudin,
Dandrieux, Lafontaine, Gaillard, Montiers, Ducrô et Gacongne.

M. le Président donne connaissance de la démission de
M. Lemercier; il présente les excuses de MM. Chopinet,
Gannier, Francolin et Legros, et il exprime, au nom de la
Section, des sentiments de condoléance à M. Francolin, pour
le deuil qui vient de le frapper.

M. Lozet, professeur, après ses souhaits de nouvelle année,
fait une conférence sur la racine.

La Section procède ensuite au renouvellement de son
Bureau.

Sont réélus :

<i>Président</i>	MM. CHOPINET.
<i>Vice-Président</i>	PETIT.
<i>Trésorier</i>	LEGROS.
<i>Secrétaire</i>	FRANCOLIN.
<i>Vice-Secrétaire</i>	GANNIER.
<i>Délégué</i>	DUCRÔ.

DÉGUSTATIONS

10 Janvier.

POIRE CHOISNARD (Jardin d'expériences). — Fruit gros. —
Peau lisse, jaune d'or clair, finement tiquetée de roux. —
Chair blanche, ferme, croquante, assez juteuse et sucrée. —
Pourrait être trouvée assez bonne si elle allait en avril et
mai.

14 Janvier.

POIRE AUGUSTE DROCHE (Jardin d'expériences). — Fruit gros, turbiné, pédoncule moyen, mince. — Peau jaune clair, abondamment marbrée de roux clair, plus foncé du côté du soleil. — Chair jaunâtre, très fine, bien tendre, assez sucrée et juteuse. — La moitié du fruit est blette, ce qui peut provenir d'un froissement. — Assez bon, mais pas assez tardif.

4 Février.

POIRE BEURRÉ DE NAGHIN (Jardin d'expériences). — Fruit gros, ovoïde renflé. — Peau jaune pâle unicolore. — Chair blanche, très tendre, mais grossière, presque suffisamment juteuse et sucrée. — Assez bon.

6 Février.

POIRE FORTUNÉE BOISSELOT (Jardin d'expériences). — Fruit gros, trapu, bosselé. — Peau fine, sèche, jaune verdâtre, finement piquetée et marbrée de roux-clair. — Chair blanche, demi-fine, demi-fondante, sucrée, légèrement aromatisée et acidulée, insuffisamment juteuse. — Fruit presque bon.

LA DIMINUTION DES OISEAUX EN 1897

De l'ensemble de mes observations poursuivies pendant la période de reproduction de l'année 1897 sur le territoire de Gouvieux (Oise), il ressort une diminution considérable des oiseaux par rapport aux précédentes années.

*Espèces qui nichaient régulièrement chez moi
et qui ont manqué cette année :*

Chardonneret.		
Pipi des arbres. — Généralement au nombre de 2 couples.		
Mésange charbonnière.	—	—
— bleue.	—	—
Nonnette vulgaire.		
Orite longicaude.	—	—

Les autres espèces se sont montrées :

Pie ordinaire. — Comme les années précédentes.
 Bouvreuil vulgaire. — — —
 Verdier ordinaire. — Un seul couple au lieu de deux.
 Pinson ordinaire. — Exceptionnellement rare. Cinq nids observés au lieu de la moyenne vingt-cinq.
 Linotte vulgaire. — Un seul couple au lieu de deux.
 Bruant jaune. — Rare. Un couple au lieu de quatre et cinq les autres années.
 Bruant zizi. — Un couple au lieu de deux.
 Merle noir. — Comme à l'ordinaire; seulement, sur huit nids un seul a réussi, les autres ont été détruits par le Lérot.
 Rossignol ordinaire. — Comme les années précédentes.
 Rouge-Queue de muraille. — — —
 Mouchet chanteur. — — —
 Fauvette à tête noire. — Rare; un couple au lieu de trois.
 Fauvette des jardins. — Rare; un couple au lieu de cinq et six.
 Babillarde grisette. — Un couple qui fit un nid et disparut. Très commune les autres années.
 Pouillot fitis. — Un seul nid; généralement j'en trouvais sept à huit.
 Tourterelle vulgaire. — Comme à l'ordinaire.
 Quant aux Hirondelles, hélas, leur diminution suit une progression désespérante, et il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on connaît la sauvage destruction qu'en font les populations misérables de certaines provinces de l'Italie, qui recherchent avidement dans la capture de cet oiseau le moyen d'apaiser leur faim. Aussi à l'arrivée, les rangs sont-ils bien clairs et la plupart des nids de l'année précédente restent inoccupés, car les Hirondelles, qui ont échappé aux pièges qui leur sont tendus dans le parcours de leurs migrations de l'automne et du printemps, reviennent avec constance à leur ancien nid qu'elles se contentent de réparer pour recevoir les nouvelles couvées. Cette année, dans une

propriété dont les communs sont adoptés de longue date par l'Hirondelle de cheminée et l'Hirondelle de fenêtre pour se reproduire, deux couples seulement de cette dernière sont revenus.

Le Faucon cresserelle est classé, dans beaucoup d'arrêtés préfectoraux sur la police de la chasse, dans la catégorie des animaux nuisibles, et c'est bien à tort, car il est le plus inoffensif des rapaces diurnes; les oiseaux eux-mêmes nous l'enseignent clairement en ne manifestant aucune inquiétude à son approche, et en ne fuyant même pas l'arbre où il vient se percher. Vingt fois, je l'ai vu fondre à terre pour enlever un grillon du bord de son trou, souvent à un mètre à peine d'un nid de Pipi, d'Alouette ou de Bruant jaune, sans que la mère, si elle couvait, s'en préoccupât, sans que, de son côté, le Faucon cresserelle touchât aux jeunes qui se présentaient à lui comme une proie bien facile à prendre. Cette espèce se nourrit d'insectes, surtout d'orthoptères, de reptiles, tels que les lézards, dont elle est très friande, et aussi de petits mammifères rongeurs.

Pour le Hibou commun, sa destruction est sans excuse, car il se nourrit *exclusivement* de Souris, de Mulots et de Campagnols, ces fléaux des champs. Ses services sont aussi précieux que ceux que nous rend l'Effraie commune; aussi est-ce un véritable crime envers les intérêts champêtres que commettent les gardes lorsqu'ils tuent cet oiseau jusque sur le nid, alors que la mère couve, en mars et avril.

Quant au Coucou, il est souvent victime de sa ressemblance — à distance bien entendu — avec l'Epervier; mais il est surtout victime de l'ignorance qui le fait considérer comme un mangeur d'œufs. C'est là une grossière erreur que j'ai mise en évidence en démontrant qu'il ne mange pas même l'œuf qu'il enlève du nid pour y substituer le sien, de même que plus tard il rejette simplement hors du nid les autres œufs lorsque son jeune est sur le point de naître, de façon à réserver, pour ce dernier seul, la somme de nour-

riture que les petits parents nourriciers sont en état de fournir (1).

De ce qui précède, on peut conclure que la diminution des oiseaux a surtout porté sur la plupart de ceux qui constituent les plus précieux auxiliaires de l'agriculture et de l'arboriculture. En ce qui concerne les Hirondelles, les causes sont connues; pour les autres espèces, il serait nécessaire d'avoir des renseignements semblables provenant d'autres points de la France; alors seulement il sera possible de juger si le mal est aussi grand que pourrait le donner à penser ce que j'ai constaté dans une localité de l'Oise.

Gouvieux.

Xavier RASPAIL.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Culture forcée de la Tomate. — Le culture de primeurs de la Tomate est trop abandonnée aujourd'hui. L'abondance et le bon marché des conserves de Tomates et la concurrence que viennent faire au printemps les produits d'Algérie et d'Espagne ne justifient pas cependant cet espèce d'abandon.

Les Tomates fraîches sont toujours fort estimées au printemps et trouvent toujours sur le marché un prix rémunérateur si l'on parvient à les produire à contre-saison dans un moment où la rareté des produits méridionaux en facilite la vente.

Bien que toutes les variétés de Tomates puissent se prêter à la culture forcée, il est évident que les variétés à grandes tiges doivent être proscrites. Celle qui présente le plus d'avantages : port nain, plante robuste, *hâtive* et productive

(1) Xavier RASPAIL. — *Durée de l'incubation de l'œuf du Coucou et de l'éducation du jeune dans le nid.* Mém. Soc. Zool. de France, 1895.

est la Tomate *naine hâtive* dont il existe une sous-variété à gros fruit.

Sans montrer trop de difficultés, cette culture demande cependant des soins assidus et une surveillance constante facile à comprendre, d'ailleurs, puisqu'elle se fait exclusivement sous verre, dans une serre ou sur de vieilles couches plutôt que sur des couches neuves.

Dès septembre-octobre, on sème sous châssis près du verre et très clair afin d'éviter l'étiolage des plants. Pincés à deux feuilles au-dessus des cotylédons les jeunes plants sont repiqués soit en pépinière à dix centimètres de distance soit en pots de huit centimètres. Comme on le voit, deux systèmes peuvent être appliqués ; ils donnent l'un et l'autre de bons résultats. La culture en pots conserve toujours l'avantage que lui donne la mobilité des plants. Empotés successivement dans des vases plus grands jusqu'à concurrence de 20 centimètres, ils sont facilement transportables d'une couche à l'autre suivant les besoins.

Les plants nouvellement repiqués sont privés d'air pour en faciliter la reprise. Lorsqu'ils ont développé cinq ou six feuilles on les met en place à raison de huit à dix plantes par panneau. L'important est d'obtenir des sujets robustes conduits soit à une seule tige, soit à deux branches bien nourries portant huit à dix feuilles et terminées par une hampe florale. Il faut avoir grand soin, en conséquence de supprimer au fur et à mesure toutes les pousses axillaires ainsi que celles qui tendent toujours à se développer à la base. La tige unique ou les deux branches sont attachées sur de petits piquets enfoncés dans la couche à une certaine distance du pied.

La Tomate produit avec une grande facilité des racines adventives qui contribuent puissamment à doubler le volume des fruits, comme nous l'avons encore constaté cette année. Il ne faudra pas craindre, par conséquent, de laisser traîner les branches mères rez-terre, mais gare à la vigueur excessive ! C'est alors qu'il faudra surveiller les plants et concentrer la

sève sur la partie fructifère par des ablations et des pincements énergiques et répétés.

Lorsque les branches sont suffisamment chargées de fleurs, on pince l'extrémité. Cette floraison est le moment critique, il faut aérer souvent, *éviter surtout l'excès d'humidité* et maintenir une température régulière, au besoin à l'aide de réchauds de fumier. Quand les fruits sont sur le point de mûrir, on hâte cette maturation en supprimant en partie les feuilles qui les entourent.

Si la culture en pots est adoptée, il faut *avoir soin d'attendre que la floraison soit passée* et que les fruits soient noués pour procéder à un troisième repotage en pots de dix-huit centimètres. Le repos forcé de la plante après un repotage quelconque produit toujours une espèce d'arrêt dans la végétation, malaise qui peut être très préjudiciable à la formation des fruits. Les pots ainsi préparés peuvent être placés dans une serre très saine dont la température se maintient entre 16 et 20 degrés.

Je terminerai cette communication en citant un excellent procédé qui peut donner de bons résultats en fournissant au printemps des plantes très naines et très hâtives.

Lorsqu'on pince les plants repiqués en pépinière, il faut conserver soigneusement les extrémités des tiges. On en fait des boutures de tête qui reprennent très bien à l'étouffée soit sous cloche, soit sur couche pas trop chaude. Quand ces boutures sont racinées, on les met en pots que l'on conserve sur couche. Elles sont mises en place aux premiers beaux jours au pied d'un mur au midi, et soigneusement abritées contre les gelées tardives.

J.-B. CHAMRION.

(*Journal de la Société pratique d'horticulture du Rhône*).

* *

Destruction des vers blancs par la benzine. — L'injection avec la benzine des parcelles ensemencées, à l'effet de les protéger contre les ravages des vers blancs et autres ron-

geurs, est un moyen très simple, très peu coûteux et d'une exécution facile. C'est un conseiller forestier, en Autriche, M. Jos. Pueich, qui l'a essayé, et qui a eu à enregistrer un résultat favorable à tous les points de vue. Pour répandre la benzine sur la parcelle ou la plate-bande à traiter, on se sert d'une espèce de pieu ou de bâton à injection qu'on fabrique aujourd'hui et qui permet, par une simple pression ou un simple coup sur la partie supérieure, de répandre le liquide désinfectant d'une manière fort régulière. On procède à l'opération aux endroits du sol où des dégâts ont été constatés d'après la consistance ou la porosité du sol, à des intervalles de 0^m20 à 0^m30, et à peu près à la profondeur où se trouvent les vers blancs.

En 1895, les pépinières forestières des environs de Trieste étaient envahies par une quantité énorme de vers blancs qui y causèrent de tels dégâts, que les semailles, et avec elles les futures plantations, furent sérieusement compromises. Pour combattre l'ennemi, on employa le procédé en question.

Le succès de l'injection eut, notamment dans les pépinières de Gürz, dès le commencement, tout le succès possible, car il n'y eut plus de dégâts. Il est plus que probable que la nature poreuse du sol favorisa la propagation des vapeurs de benzine, qui tuent ou éloignent les vers blancs.

Dans le cas indiqué, on opéra les injections à raison de 9 gr. chacune et sur des distances d'environ 0^m30, ce qui nécessita, pour une surface de 44 ares, 40 kilogr. de benzine; le prix de revient du travail se monta à 9 fr. Dans une autre pépinière, à sol plus consistant, le succès ne fut pas le même au commencement; mais, après répétition des injections, les dégâts restèrent suspendus pendant une quinzaine au moins. A cause du sol plus consistant, on opéra les injections à des distances de 0^m15 et 0^m20. Les plantes ne souffrirent pas de la benzine.

(Bulletin de la Société d'agriculture de la Nièvre).

La Végétation et les Rayons colorés. — On s'est demandé quelles radiations solaires agissent avec le plus d'efficacité sur la végétation, la floraison, la fructification et la germination. Quel est le rôle de la lumière solaire dans la nature?

Pour s'en rendre compte, M. Camille Flammarion vient de faire de très instructives expériences à l'Observatoire de Juvisy. Il a d'abord songé à employer un grand spectre solaire de plus d'un mètre de diamètre, mais il fallait du soleil pour animer ce spectre, et l'on n'en a pas toujours. On a dû se contenter, pour ces études, de petites serres entièrement vitrées avec des verres de couleur rigoureusement monochromatiques, ne laissant passer que les rayons désirés. On a établi quatre serres d'expérience, l'une à vitres blanches, les autres à vitraux rouges, bleus et verts, et on a semé des plantes.

Des sensitives ont simplement vécu, latentes et comme endormies, dans la serre bleue; elles ont grandi de 100 millimètres dans la serre blanche, ont poussé de 152 millimètres dans la serre verte et atteint 423 millimètres dans la serre rouge.

On a eu des résultats analogues pour des géraniums, des pensées et des fraisiers. Dans le bleu, on ne vit guère; les radiations rouges exaltent la végétation.

La laitue s'élève fraîche et longue jusqu'à 1^m50 dans la serre rouge, atteint 60 centimètres dans la serre blanche et dort dans la serre bleue. Voilà des indications à vérifier pour les forceries de fruits et de raisins.

Ces recherches font entrevoir aussi la possibilité de modifier la coloration des fleurs: sur un même pied de lilas, dans les serres colorées, on obtient des fleurs allant du blanc jusqu'au rouge violacé.

L'action des verres colorés paraît très puissante sur les parfums. Dans la serre rouge, l'odeur émise par les fraises imprègne toute l'atmosphère; sur un même pied de *Crassula*, les fleurs épanouies en plein air ont peu de parfum, tandis

que les fleurs placées sous des cloches de couleur ont un parfum délicat. (Lyon horticole).

*
**

Les Corbeaux, animaux nuisibles. (Communiqué par M. VERNEREY H, instituteur). — En douze mois, le rapporteur de la Société agricole d'Ecosse a immolé 336 corbeaux, afin d'analyser le contenu de leur gésier et de leur estomac. « Cinq cent deux spécimens de nourriture, dit-il dans son rapport, ont été recueillis par moi, parmi lesquels les céréales cultivées figuraient pour 81 0/0; les insectes et les larves atteignaient à peine 15 0/0, et parmi eux se rencontraient un grand nombre d'espèces utiles ou indifférentes. »

Les corbeaux ne détruisent pas seulement les récoltes, ils ne mangent pas seulement le grain, ils ravagent aussi les nids, brisant les œufs, tuant les jeunes oiseaux; ils furettent le long des haies, ils fouillent les buissons, en quête d'une proie facile. Le nombre des animaux qu'ils détruisent et dévorent chaque année est considérable.

Nous devons donc détruire le plus grand nombre possible de corbeaux. Nous en dirons autant pour la pie et le geai, qui sont aussi nuisibles que le corbeau et pour lesquels nous ne devons avoir aucun égard.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Coulommiers).

**

Destruction des pucerons des pêchers. — M. Constant Lemoine dit qu'il a très souvent employé en seringuage des macérations de Genêt pour se débarrasser des pucerons des pêchers, et qu'il a toujours obtenu d'aussi bons résultats qu'avec la nicotine; toutefois, les seringuages doivent être renouvelés plus souvent qu'avec la nicotine.

(Annales de la Société d'horticulture d'Angers).

Leçons d'Horticulture.

MARS 1898.

BOTANIQUE :

Organographie végétale (4^e leçon).

ARBORICULTURE :

1^o Greffage et surgreffage; 2^o Culture et taille de la vigne.

<i>Vineuil :</i>	Judi 3, à 2 heures, chez M. Ferraud.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à l'issue de la séance, au jardin.
<i>Barbery :</i>	Judi 10, à 2 heures, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 13, à 2 heures, à la mairie. garçons.
<i>Betz :</i>	Judi 17, à 2 heures, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 20, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Judi 24, à 3 h. 1/2, à la mairie.
<i>Creil :</i>	La Section ayant émis le vœu que les réunions aient lieu le jeudi, a fixé le 2 ^e de chaque mois, et a indiqué l'école des garçons comme lieu de réunion, le Conseil d'administration aura à délibérer de ce vœu.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur déclaration au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la destination des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année. 2 fr.